

La collégiale et le chapitre Saint-Martin de Brive de leurs origines à la Révolution

Anne Massoni

► **To cite this version:**

Anne Massoni. La collégiale et le chapitre Saint-Martin de Brive de leurs origines à la Révolution. Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, 2012, p. 105-127. <hal-01374251>

HAL Id: hal-01374251

<https://hal-unilim.archives-ouvertes.fr/hal-01374251>

Submitted on 13 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La collégiale et le chapitre Saint-Martin de Brive de leurs origines à la Révolution

Anne Massoni
Maître de conférences, Université de Limoges

Un vaste sujet

La collégiale Saint-Martin de Brive a abrité une communauté religieuse qui l'a animée pendant plus de mille ans. Retracer son histoire représente un vaste sujet, d'autant plus essentiel pour le passé de Brive que cette dernière est directement liée aux origines de la ville. L'amplitude du propos justifie qu'il faille l'aborder par quelques angles d'attaque. Il ne s'agira pas de revenir sur l'histoire du bâti de la collégiale, même si l'évolution des bâtiments sera évoquée dans la mesure où elle est totalement associée à celle de la communauté qui les a habités. L'intérêt sera plutôt porté au chapitre de Saint-Martin, c'est-à-dire à la communauté des chanoines de Brive entre leur origine au VI^e siècle et leur disparition à la Révolution, car il n'y a jamais eu de moines à Brive malgré ce qui a été quelquefois écrit dans le passé¹. Si l'on a cru qu'il y avait des moines à Brive pendant cette histoire fort longue et complexe, c'est que les bâtiments qui ont abrité les religieux se sont appelés collégiale mais aussi prieuré, monastère, moustier, couvent. Toutes ces appellations sont toutes justes mais elles renvoient à des époques différentes de l'histoire de la communauté.

L'historien et ses sources

Pour connaître cette histoire, il faut des sources écrites produites par le rassemblement, constitué au fil du temps par les religieux, de tous les actes importants ayant concerné leur communauté, tant pour son organisation interne que dans ses rapports avec ses supérieurs ou la gestion de ses biens matériels. Or,

¹ Par exemple, L. DAUTREMENT, « Le vieux-Brives, vestiges du moustier Saint-Martin », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. LXXXIV, 1962, p. 136-141.

ce fonds a brûlé à la Révolution place de la Guierle², et avant même la Révolution, on a le témoignage que des pièces ont été égarées ou volontairement détruites³. C'est une irréparable perte pour l'histoire de Saint-Martin, il faut souhaiter qu'il subsiste peut-être quelque part des chartes sauvées à la Révolution. En attendant, il faut travailler dans les dépôts d'archives avec ce qui reste et donc avec des bribes : soit des pièces qui appartenaient au fonds et qui ont été copiées et rangées ailleurs qu'à Saint-Martin avant la Révolution (copies déposées aux Archives Municipales de Brive et aux Archives départementales de la Corrèze⁴, provenant d'ailleurs des mêmes originaux⁵), soit des pièces d'autres fonds car les chanoines ont été en relations avec des protagonistes dont on conserve mieux les documents : archives consulaires des Archives municipales⁶ (mais qui avaient déjà en partie brûlé pendant les guerres de religion⁷), archives de l'hôpital de Brive⁸, fonds de la vicomté de Turenne déposé aux Archives nationales⁹, ou encore mémoire rédigé par un chanoine de Saint-Martial de Limoges, Martial Legros, qui visita Brive en 1786 (conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne¹⁰) sans oublier les Archives du Vatican qui permettent de suivre en partie les relations des chanoines de Brive avec la papauté.

2 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, Brive, Imprimerie Chastrusse, 1962, p. 32.

3 En particulier lors du procès entre les ducs de Noailles et les consuls de Brive à partir de 1747, voir É. ALENÇON, « Pour l'étude du statut d'une ville sous l'Ancien Régime : les procès entre les ducs de Noailles et la ville de Brive-la-Gaillarde », *Archives en Limousin*, n°14, novembre 1999, p. 50-51.

4 Archives départementales de la Corrèze, G 46-48, G 125, G 143.

5 Comme par exemple des extraits des terriers du chapitre, dont le plus ancien commence en 1476, conservés aux Archives municipales de Brive en 4 GG 1 et aux Archives départementales de la Corrèze en G 46.

6 Archives municipales de Brive, AA 1-3, BB 2, DD 1-2, FF 1-37.

7 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, Brive, Imprimerie Chastrusse, 2nd éd. 1964-1966, t. I, p. 202.

8 Cf *infra*.

9 Archives nationales, Q 1^{137 à 151}.

10 Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin* de Martial Legros, chanoine de Saint-Martial de Limoges, XVIII^e siècle, papier, 527 folios, sur Brive : f°121 à 180.

Trois thématiques

Trois thèmes permettront de montrer que cette histoire est indissolublement liée à celle de la ville, dans un climat de bonne entente, remarquable par ailleurs. Il faudra d'abord retracer l'histoire de la communauté canoniale de ses origines mal connues à sa disparition en 1790, puis essayer d'évaluer la puissance exercée à Brive et dans ses environs par les chanoines et leur prieur, avant de terminer en soulignant que la collégiale fut toujours le centre religieux de la ville, en particulier grâce au culte voué à saint Martin.

I. L'histoire de la communauté canoniale

Les origines de la communauté : saint Martin de Brive

Les origines de la communauté de chanoines sont liées à la personne de Martin dont on ne sait rien de sûr, mis à part le nom. Il semble probable que son culte ait été organisé par l'évêque de Limoges Rurice I^{er} dont l'épiscopat s'étend de 485 environ à 507. Dans une de ses dernières lettres, adressée à l'évêque *Clarus* d'Eauze¹¹, il remercie celui-ci pour l'envoi de colonnes et lui en commande dix autres. Il n'est pas exclu, mais ce n'est pas certain, qu'il les ait destinées au sanctuaire abritant les reliques de Martin et qu'il ait ainsi visé à organiser un pôle important de son territoire diocésain, placé dans la partie la plus méridionale du diocèse. La mise en valeur du culte des saints est alors une légitimation du pouvoir épiscopal. De Martin, le seul témoignage le plus ancien et partant le plus fiable vient de Grégoire de Tours (évêque en 573, mort en 594) qui dit de lui qu'il passe pour avoir été disciple de saint Martin de Tours¹². Cela permet d'affirmer qu'une figure de sainteté est vénérée à Brive au moins depuis l'épiscopat de Rurice, peut-être depuis la fin du IV^e siècle, si l'on accepte la relation entre saint Martin de Brive et l'évangéliste des Gaules qui meurt en 397. Il est certain que Martin a pris son nom de baptême du fondateur de Ligugé, soit de son vivant, soit à l'époque où son culte est organisé. Rurice est apparenté aux évêques de Tours¹³ et

11 B. Krusch (éd.), *MGH, Auctores antiquissimi* 8, Berlin, 1887, n°LXIII, p. 349-350.

12 Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, H. Omont, G. Collon, R. Poupardin (éd.), Paris, Picard, 1913, p. 261.

13 Ch. SETTIPANI, « Ruricius I^{er} évêque de Limoges et ses relations familiales », *Francia*,

L'on sait que le culte du grand saint Martin est en expansion dans le courant du V^e siècle, en particulier grâce à la rédaction de *vitae*, celle de Sulpice Sévère au début du siècle, celle de Paulin de Périgueux dans les années 460. En revanche, les autres éléments rapportés par la légende¹⁴ quant au martyre et à l'origine espagnole de Martin sont beaucoup moins fondés. Martin a pu être martyrisé au début du V^e siècle comme d'autres figures de l'Antiquité tardive mais il est peu probable que ce fût par des païens idolâtres comme le dit la légende. Le récit de son martyre par décapitation est peut-être à mettre en lien avec les persécutions vandales qui traversent la Gaule pendant ces années et qui s'en prennent par exemple à des évêques¹⁵. Aucun autre saint vénéré dans le diocèse de Limoges n'est mort en martyr¹⁶. Quant à l'origine hispanique de Martin, elle doit probablement être comprise comme une garantie des vertus du saint à cette époque¹⁷. Les *Hispaniae* sont la patrie de quelques grands personnages comme saint Théodose le Grand, empereur romain de 379 à 395, exactement contemporain de saint Martin de Tours. Il convient donc de considérer la légende à l'aune de ce que l'on sait du genre hagiographique qui affectionne les stéréotypes pour décrire la vie et les vertus des saints.

Il est de même impossible de dire si Martin fut inhumé dès les origines sur l'éminence du futur Puy-Saint-Martin ou si ses reliques furent intentionnellement placées là par l'évêque Rurice. En revanche, on ne peut retenir que Martin fût

18/1 (1991), p. 195-222, p. 204-205.

14 On ne conserve pas même une *vita* de Martin et c'est une légende transmise oralement qui est donnée dans les *Acta Sanctorum* à la date du 9 août. Martin, né dans une illustre famille, aurait quitté son Espagne natale pour pérégriner jusqu'en Italie. Passant en Périgord, il se lie d'amitié avec un saint prêtre, Laurent, avec lequel il prêche l'Évangile à Brive. Mal reçu par la population après la destruction de ses idoles, il est martyrisé, lapidé et décapité puis inhumé par ses amis au Puy-Saint-Martin. Les auteurs des *Acta* signalent que la légende est difficilement compatible avec ce que Grégoire de Tours rapporte, *Acta Sanctorum Augusti*, Anvers, 1735, t. II, p. 412-413.

15 Saint Didier de Langres ou saint Nicaise de Reims.

16 Les saints fondateurs des grands sanctuaires du Limousin comme *Aredius* à Saint-Yrieix, Junien à *Comodoliacum* futur Saint-Junien, Léonard à Noblat, Psalmet à Eymoutiers ou encore Marien à Évaux sont des moines ou des ermites, non des martyrs.

17 Je remercie mon collègue Bertrand Lançon, professeur d'histoire ancienne, d'avoir attiré mon attention sur ce point.

enseveli par ses amis sur le lieu même d'un temple païen où il avait détruit les idoles, comme le dit la légende. À l'époque de Rurice, *Briva* est un carrefour routier important grâce au pont qui permet de passer la Corrèze et qui lui donne son nom. L'importance de ce point de passage sur la route qui mène de Bordeaux à Lyon a été confirmée par les fouilles menées au gué de Malemort en 2011 qui ont mis au jour des lieux d'occupation antique remontant au second âge du fer. Celles qui viennent d'avoir lieu en 2012¹⁸ à Brive, place Charles-de-Gaulle et place Latreille, confirment quant à elle que le Puy-Saint-Martin n'était un lieu d'intense occupation antique, à la différence peut-être du Puy-Saint-Pierre¹⁹ mais l'évêque Rurice a pu choisir délibérément un site d'inhumation en périphérie des zones habitées. En tout cas, celui-ci a bien généré autour de lui une très vaste nécropole dont les sarcophages les plus anciens remontent effectivement au VI^e siècle. Grégoire de Tours dans le passage cité plus haut où il relate des événements relatifs à l'épisode du « roi de Brive » Gondovald en 584, mentionne l'existence d'une basilique de Saint-Martin alors incendiée et dont l'autel et les colonnes faites de différentes sortes de marbres furent détruits. Et il ajoute que son exact contemporain, l'évêque de Limoges Ferréol, la fit reconstruire dans les dernières années du VI^e siècle continuant ainsi à abriter le culte d'un saint dont la puissance miraculeuse suscite chez les habitants du lieu le plus grand respect²⁰. Cette permanence a provoqué le déplacement du centre de gravité de la cité antique pour créer la ville chrétienne autour de ce lieu de culte paléochrétien²¹.

18 Je remercie Emmanuel Barbier (Inrap), responsable scientifique de la fouille de 2012, d'avoir bien voulu en présenter les premiers résultats en février 2013 au séminaire de master que j'organise à l'université de Limoges.

19 B. BARRIÈRE, *Brive*, dans *Atlas historique des villes de France*, sous la direction de Ch. HIGOUNET, J.-B. MARQUETTE, Ph. WOLFF, Paris, Éditions du CNRS, 1984.

20 Les fouilles menées sous la nef de Saint-Martin en 1986 et 1987 ont mis au jour un premier bâtiment datant de la fin du V^e siècle qui serait donc la première basilique élevée sur le tombeau de Martin. Puis a été mis au jour un second bâtiment reconstruit à la fin du VI^e siècle doté de colonnes et chapiteaux en marbre des Pyrénées, voir É. d'ALENÇON, Cl. MOSER-GAUTRAND, F. SÉGÉRAL, L. SOUTENET, H. VEYNES, *Brive, un site, son histoire. L'évolution de Brive-la-Gaillarde*, Brive, Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Corrèze, 1996, p. 21-22.

21 F. MOSER, « Brive au XII^e siècle », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. CXVII, 1995, p. 39-42, p. 42.

Première étape : du VI^e au XII^e siècle, une communauté de clercs devenus chanoines séculiers

Le culte de Martin est attesté ensuite de manière certaine dans le martyrologe dit hiéronymien ce qui le situe dans le courant du VII^e siècle puis dans le martyrologe d'Usuard, daté de 865 environ. Pour desservir ce culte, les évêques de Limoges, Rurice en premier lieu, ont très probablement été amenés à déléguer sur place quelques clercs dont des prêtres de son entourage, ce qui se passe ailleurs en Limousin à l'époque mérovingienne. Ces clercs sur lesquels on n'a aucune source écrite avant le XI^e siècle²² vivent très probablement en communauté (comme à Limoges avec l'évêque à côté de la cathédrale) mais ce ne sont pas des moines. Comme émanation du pouvoir de l'évêque qui doit enseigner, délivrer les sacrements et à cette époque gouverner la cité, ils s'occupent de la population laïque au quotidien, sous la direction d'un supérieur dont on ignore le nom. À l'époque carolingienne, ces clercs commencent à s'appeler chanoines.

Très logiquement, grâce à l'église Saint-Martin, Brive devient probablement à la même époque chef-lieu de *pagus*²³, de vicairie (circonscription civile)²⁴ et de

22 Les deux premières mentions renvoyant au chapitre se situent pour la première entre 1082 et 1092 d'après l'éditeur de l'acte. Elle fait référence au « chapitre du monastère de Brive, en présence de messire l'abbé Pierre et des chanoines ». La seconde, datée de 1082-1086, mentionne « Étienne, chanoine de Brive », voir M. de MONTÉGUT (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Vigois en Limousin (954-1167)*, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1907, n^oXIII, p. 11-12, n^oCXXIV, p. 76-77. Un troisième acte contenu dans le cartulaire d'Uzerche mentionne *Ramnulfus Malafaida*, chanoine de Brive, frère de *Girbertus* et de *Geraldus*, probablement chevaliers et originaires de Saint-Viance, qui font plusieurs dons au monastère d'Uzerche. L'acte est difficile à dater mais comme il précise que *Geraldus* s'est rendu à Jérusalem au Saint-Sépulcre, il faut probablement envisager aussi la toute fin du XI^e siècle ce qui coïnciderait aussi avec les abbatiats de *Geraldus* puis de *Gauzbertus*, cités dans le texte, J.-B. CHAMPEVAL (éd.), « Cartulaire d'Uzerche », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. X, 1888, p. 650-660, p. 655-656.

23 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 194.

24 É. d'ALÉNÇON, Cl. MOSER-GAUTRAND, F. SÉGÉRAL, L. SOUTENET, H. VEYNES, *Brive, un site, son histoire*, op. cit., p. 22.

l'archiprêtre de Brive puis de Dampniat, c'est-à-dire un des pôles de fixation de la future géographie religieuse et civile de la région, au même titre que d'autres futures villes importantes du diocèse de Limoges où l'on trouve aussi un chapitre de chanoines : sur la Vienne, Saint-Junien, Saint-Martial de Limoges, Saint-Léonard de Noblat, Eymoutiers ; au Nord-Est, Évaux ; au Sud-Ouest Saint-Yrieix. Mais Brive fait figure d'exception en Bas-Limousin puisque c'est le seul collège de chanoines dans une région très marquée par la présence monastique. De ce fait, les premières basiliques peuvent rétrospectivement être qualifiées d'église collégiale. Il y avait d'ailleurs probablement un ou plusieurs bâtiments de vie tout proche de l'église pour les chanoines. La campagne de fouilles de 2012 a mis au jour la trace d'une enceinte qui pourrait bien correspondre à un enclos canonial défini par un ensemble de constructions, pas forcément fortifié, entourant la basilique et les zones d'inhumation, et qui aurait pu matérialiser la clôture à laquelle les chanoines sont tenus s'ils suivent la règle d'Aix définie pour eux au début du IX^e siècle. Le bâtiment de l'église a lui-même été agrandi aux IX^e et X^e siècles²⁵, probablement pour accueillir une population toujours plus nombreuse.

Rien d'étonnant que dans ce contexte, ce soit l'un des chanoines de Saint-Martin qui soit devenu avec le temps curé de la paroisse qui se crée probablement très tôt, s'occupant désormais en propre de célébrer la messe pour les chrétiens de Brive et de leur conférer les sacrements (ont été retrouvés des fonts baptismaux du IX^e siècle²⁶). Se constitue aussi une autre paroisse, délimitée à la campagne aux alentours de Brive (car Saint-Martin garde l'exclusivité en ville jusqu'à la Révolution)²⁷, dont le centre devient l'église Saint-Sernin, très ancien lieu de culte à Saturnin, évêque de Toulouse mort vers 250, et dont le curé sera aussi chanoine du chapitre Saint-Martin jusqu'à la Révolution²⁸.

25 Cl. ANDRAULT-SCHMITT, G. CANTIÉ, M. CHAVENT, É. PROUST, *La collégiale Saint-Martin de Brive, Brive-la-Gaillarde, Corrèze*, Limoges, Culture et Patrimoine en Limousin, 1997 (Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Images du patrimoine n°170), p. 7.

26 *Ibid.*, p. 8.

27 É. d'ALENÇON, Cl. MOSER-GAUTRAND, F. SÉGÉRAL, L. SOUTENET, H. VEYNES, *Brive, un site, son histoire, op. cit.*, p. 25.

28 H. DELSOL, « La paroisse Saint-Sernin de Brive », dans *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. LIX, 1937, p. 63-118, p. 64, p. 76.

Seconde étape : du XI^e siècle à 1574, une communauté de chanoines réguliers

La seconde étape de la vie de la communauté canoniale commence au XII^e siècle, probablement dans les années 1100-1130, avec ce que l'on appelle la régularisation du chapitre. Il est encore une fois très difficile de donner une date précise pour ce changement institutionnel important car les sources manquent mais celles qui existent permettent de donner ce créneau²⁹. Depuis ce que les historiens appellent la « réforme grégorienne » qui commence dans les années 1050, les autorités de l'Église, pape en tête, ont voulu séparer davantage les ecclésiastiques de cette époque du monde des laïcs pour les préserver d'une certaine violence de la part de ceux-ci, pour éviter qu'ils ne leur volent leurs terres et surtout pour éviter que les hommes d'Église ne soient contaminés par les tentations du monde liées à l'argent, à l'exercice du pouvoir, à la sexualité. Les chanoines dits séculiers sont alors directement visés et beaucoup de chapitres adoptent un autre mode de vie, dit régulier, qui vise à les couper davantage du monde, à l'imitation des moines qui vivent dans une stricte clôture. À Brive, comme à Saint-Léonard de Noblat mais aussi à Évaux, les chanoines adoptent donc une règle, non pas celle de Benoît qui aurait fait d'eux des moines bénédictins, mais celle qu'Augustin, évêque d'Hippone au début du V^e siècle, avait imaginée pour ses clercs, plus respectueuse de leur statut d'origine.

De qui vient cette initiative à Brive ? De l'évêque de Limoges, du pape, des chanoines eux-mêmes ? On ne sait rien mais il est sûr qu'en Limousin naissent à cette époque *ex nihilo* de nombreuses communautés de chanoines enthousiasmés par cet idéal comme à Aureil, à L'Artige, au Chalard, à Bénévent qui vont dans le

²⁹ En 1105, dans une bulle où les chanoines de la cathédrale profitant peut-être d'un temps de faiblesse épiscopale se font confirmer la possession de Brive, le « *monasterium* » apparaît aux côtés de Bénévent et d'Aureil qui sont des collégiales régulières. Eugène III, pape de 1145 à 1153, est le premier à confirmer le nouveau statut et les biens du chapitre, voir J. BECQUET, « Les chanoines réguliers en Limousin au XII^e siècle : sanctuaires régularisés et dépendances étrangères », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 101, 1974, p. 67-111, p. 87. Le même auteur place la régularisation de Saint-Léonard de Noblat précisément en 1105, voir J. BECQUET, « Le mouvement canonial en Limousin aux XI^e-XII^e siècles », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1977, 1979*, p. 33-43, p. 39.

sens de l'histoire à ce moment-là. Vers 1125³⁰, l'évêque de Limoges Eustorge confie à un chanoine de Brive, nommé Gaubert d'Armand, réputé pour sa sagesse, la mission d'arbitrer une dispute entre les moines d'Uzerche qui ne parvenaient pas, depuis deux ans, à se mettre d'accord sur le choix de leur abbé. Serait-ce la reconnaissance par l'évêque de ce changement de vie ? Cela se traduit par des changements institutionnels au sein de la communauté : l'ancien chef des chanoines prend le nom de prieur (significativement comme dans le monde monastique), désigné par élection au sein de la communauté et dont on commence à connaître l'identité à partir des années 1160. Les chanoines vivent désormais dans une plus grande communauté de vie, habitant une maison commune, prenant leurs repas dans un réfectoire, dormant dans un dortoir. Théoriquement, ils ne doivent plus avoir de biens personnels pour les inciter à se défaire de l'attachement aux choses matérielles. Ils vivent grâce à un patrimoine commun appelé mense dont ils se partagent les revenus (le prieur a une mense à part). Les historiens de Brive parlent alors de vingt-quatre chanoines³¹ mais le principe veut que la communauté accueille les vocations tant qu'elle peut les nourrir. Ils restent une communauté priante, un lieu d'édification personnelle même si deux des leurs continuent à assumer les fonctions paroissiales à Saint-Martin et à Saint-Sernin. Et d'autres charges plus particulières apparaissent, appelées offices³², confiées au sacristain qui s'occupe de la liturgie à l'église, à l'infirmier qui s'occupe des chanoines malades (mais aussi peut-être des malades de l'hôpital devenu Hôtel-Dieu), à l'aumônier qui s'occupe des aumônes distribuées aux mêmes.

Architecturalement, cela a des incidences essentielles qui vont durablement modeler le bâti du centre de la ville jusqu'au XIX^e siècle. Les chanoines du XII^e siècle font détruire l'église carolingienne et la font reconstruite en style roman. Il

30 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 217 ; P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 31.

31 J.-B. POULBRIÈRE, « Notes sur quelques anciennes familles du Limousin », *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, t. III, 1881, p. 581-602, p. 468 (mais on ne sait s'il s'agit vraiment de l'époque médiévale) ; P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 39. On pourrait avoir une idée de la taille de la communauté si l'on pouvait déterminer la contenance de la salle capitulaire, en particulier le nombre des places assises sur les banquettes disposées autour du pilier central.

32 J.-B. POULBRIÈRE, « Notes sur quelques anciennes familles du Limousin, art. cit. », p. 468-469 ; P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 31.

en reste aujourd'hui encore des parties dans le transept et le chevet et les chapiteaux témoignent du niveau de culture des chanoines par la rareté des sujets représentés³³. L'église elle-même fait désormais partie d'un ensemble beaucoup plus vaste que l'on nomme moustier, monastère ou encore couvent qui comprend, comme chez les moines, un cloître conçu comme un lieu de prière mais aussi comme un sas entre les maisons d'habitation et l'église. En contrebas du cloître, et non dans le bâtiment commun, se trouve la salle capitulaire (dégagée dans les fouilles de 2012) où les chanoines se réunissent pour parler des affaires communes. On y descend par un escalier, c'est le seul espace dont on ait conservé le niveau de sol. L'ensemble compte aussi le logis du prieur (qui ne vit pas avec les chanoines) appelé désormais le prieuré, mais aussi les maisons particulières des deux curés, celles des officiers appelées infirmerie et aumônerie. Le bâtiment le plus imposant avec le prieuré est la maison commune des chanoines avec cave voûtée, et probablement réfectoire et dortoir. On comprend bien qu'il fut impossible dans le cas de Brive d'instaurer une vraie clôture. Il semble que le quartier soit resté poreux au reste du monde, en témoigne le fait que les sépultures ont colonisé tous les abords de la collégiale côté Nord, il n'y a que le cloître qui semble être resté un petit espace à part³⁴, relativement épargné par la pression des sépultures, comme s'il avait été réservé aux religieux.

Pour visualiser cette organisation, on dispose du plan Massénat (fig. 1) conservé aux Archives municipales et qui date du XVIII^e siècle mais qui donne de précieuses indications. On y voit l'église mais aussi le prieuré, long bâtiment en angle droit par rapport à la nef. La galerie Sud du cloître longe la façade Nord de l'église, la galerie Ouest celle du prieuré, la galerie Nord le bâtiment commun. Les travaux de l'ancienne mairie en 1961³⁵ ont révélé qu'un escalier sortait de la cave du bâtiment vers cette galerie. La galerie Est termine le quadrilatère. On entrait de cette galerie dans l'église par la porte dite des lions. Les encoches carrées sur cette façade correspondent peut-être aux têtes de poutres de la galerie du cloître³⁶. Un

33 C. ANDRAULT-SCHMITT, G. CANTIÉ, M. CHAVENT, É PROUST, *La collégiale Saint-Martin de Brive, op. cit.*, p. 10.

34 Cf *infra*.

35 L. DAUTREMENT, « Le vieux-Brives, vestiges du moustier Saint-Martin, art. cit. », p. 137-138.

36 L. de NUSSAC, « Notre bonne cité gaillarde, guide historique et descriptif de la ville

dessin conservé au musée Labenche réalisé en 1835 et repris en carte postale (fig. 2) soit juste avant sa destruction, montre l'architecture du prieuré et ses fenêtres à meneaux, datant des années 1470-1480 quand le prieur d'alors le fait reconstruire³⁷. Sur l'église actuelle, les traces d'arrachement du prieuré ancien sont encore bien visibles.

On ne connaît que peu les chanoines de cette époque, un peu plus les prieurs³⁸ qui sont souvent des personnages de condition sociale élevée promis à d'autres fonctions : par exemple, Hélié de Malemort chanoine à la fin du XII^e siècle, futur archevêque de Bordeaux dont on garde le relevé du sceau³⁹, ou Pierre Savarin, auparavant prieur de Brantôme, enseveli dans le cloître « près de la porte par laquelle on montait à la tribune des chanoines » et que son épitaphe présente comme vertueux et digne d'éloges en tout⁴⁰. À la charnière entre le XIII^e et le XIV^e siècle, le voile se lève un peu plus sur la vie interne de la communauté, sur le prieur et ses chanoines grâce à un long conflit documenté par les archives pontificales. Un certain Bernard Raymond, prieur de Brive probablement élu par ses frères depuis 1275 environ, qui intervient dans tous les actes publics d'importance en Bas-Limousin à cette époque⁴¹ et qui reçoit même la visite de

ancienne et moderne », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. LII, janvier-juillet 1930, p. 11-84, p. 15.

37 C. ANDRAULT-SCHMITT, G. CANTIÉ, M. CHAVENT, É PROUST, *La collégiale Saint-Martin de Brive*, *op. cit.*, p. 8.

38 Le chanoine Legros, J.-B. Poulbrière et P. Pérol se sont essayés à la reconstitution de listes de prieurs, voir Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin*, f°127-177 ; J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, *op. cit.*, t. I, p. 231 et sq, P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, *op. cit.*, p. 76-81.

39 Il passe pour être le maître d'œuvre de la collégiale romane, voir P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, *op. cit.*, p. 29. Une reproduction de son sceau comme archevêque de Bordeaux se trouve dans J. CHARBONNEL, *Histoire de Brive et de sa région*, Toulouse, Privat, 1991 (Univers de la France), p. 90.

40 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, *op. cit.*, p. 77 ; édition de l'épitaphe dans É. MOLINIER, « Supplément au recueil des inscriptions du Limousin », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 30, 1882, p. 213.

41 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, *op. cit.*, p. 77-80. Il est présent en décembre 1295 au château de Malemort pour la prestation d'hommage à l'évêque de

l'archevêque de Bourges en grande pompe en 1285⁴², devient particulièrement acariâtre à la toute fin du siècle. C'est une bulle du pape Boniface VIII datée de 1299⁴³ qui raconte le très grave conflit qui l'oppose à ses chanoines révoltés à cause de sa tyrannie et de sa cruauté. À bout de ressources (le prieur avait été frappé d'excommunication par l'évêque de Limoges mais était passé outre), l'un des chanoines, *Eblo Magistri*, se tourne vers Rome pour réclamer l'arbitrage du pape. Il est jeté en prison quand il veut lire sa requête face à ses collègues en chapitre et supplicié jusqu'à la mort ; un autre, *Petrus Judicis*, subit le même sort. Le prieur fait même emprisonner et mourir un certain *Bernardus Dusercha*, cleric du diocèse sur lequel il n'a pourtant aucune juridiction (à la différence des chanoines), tout comme *Stephanus Fabri*, un laïc, attaché à la queue d'un cheval par les rues de Brive et pendu. Un autre chanoine enfin, *Martinus Magistri*, parvient à se rendre à Rome et Boniface VIII, écoutant sa requête, assigne le prieur depuis le Latran à comparaître par l'entremise de trois commissaires apostoliques, Bernard, abbé de Beaulieu, Adémar Robert, chanoine de Cahors et Géraud d'Ornac, chanoine de Limoges. On apprend par une seconde lettre datée du 13 janvier 1302⁴⁴ que le prieur Bernard finit par se rendre à Rome puisqu'il y meurt à la fin de l'année. Le pape le fait savoir au sacristain et aux autres chanoines de Brive, leur demandant de procéder selon les règles canoniques à l'élection d'un nouveau prieur que l'on espère moins terrible. Au XIV^e siècle, les prieurs sont toujours originaires de la région mais ils ont des liens avec la papauté

Limoges par le seigneur de Malemort, « sur les degrés devant la chapelle », Archives départementales de la Haute-Vienne, 1 G 9 *, cartulaire de l'évêché *O domina*, f°48v.

42 J. BECQUET, « Les chanoines réguliers en Limousin au XII^e siècle, art. cit. », p. 89 ; avec une mauvaise identification de l'identité du prieur dans T. PATAKI, « Visite des archevêques de Bourges dans le Bas-Limousin (1237-1291) », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, t. XCII, 1970, p. 87-108, p. 98.

43 Bulle du 23 mars 1299, éditée dans G. DIGARD, M. FAUCON, A. THOMAS (éd.), *Les registres de Boniface VIII (1295-1303)*, Paris, E. Thorin, 1885, t. II, n°2984, p. 369-370.

44 Bulle du 13 janvier 1302 éditée dans G. DIGARD, M. FAUCON, A. THOMAS, R. FAWTIER (éd.), *Les registres de Boniface VIII*, Paris, de Boccard, 1921, t. III, n°4287, p. 237. Le pape demande au sacriste et au chapitre de procéder selon les règles canoniques à l'élection du nouveau prieur, renonçant à sa réserve apostolique sur le bénéfice (qui aurait pu s'appliquer puisque le prieur est mort en cour de Rome).

d'Avignon : on peut citer Guy de Ventadour, futur évêque⁴⁵, Bertrand de Cosnac⁴⁶, futur cardinal puis Pierre de Cosnac, futur évêque de Tulle⁴⁷, personnages à qui l'on doit probablement la continuation de la reconstruction de l'église en style gothique.

Troisième étape : de 1574 à 1790, une communauté de chanoines à nouveau séculiers qui disparaît à la Révolution

C'est la dernière étape de la vie du chapitre, celle pendant laquelle les chanoines changent à nouveau d'état de vie puisqu'ils sont sécularisés, c'est-à-dire redeviennent chanoines séculiers de 1574 à 1790, date à laquelle ils sont supprimés comme partout ailleurs en France, par la Constitution civile du clergé. Rien ne nous renseigne encore sur le cas de Brive en 1574, ni dans les sources subsistantes, ni chez les historiens de la ville⁴⁸, mais ce phénomène est très

45 G. CLÉMENT-SIMON (éd.), « Archives historiques de la Corrèze (ancien Bas-Limousin). Recueil de documents inédits depuis les origines jusqu'à la fin du XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, t. XI, 1889, p. 467-521, p. 601-634, document n°XV, p. 478-497 : extraits d'un ancien nécrologe de l'église cathédrale de Tulle, avec des notes sur les personnages mentionnés dont le n°32 p. 494 : Gui de Ventadour, que l'éditeur identifie sans certitude avec un prieur de Brive en 1320.

46 A. de LABORDERIE, « L'église Saint-Martin de Brive », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. LVII, 1935, p. 12-52, p. 13.

47 Abbé LEYMONERIE, *Histoire de Brive la Gaillarde et de ses environs*, Marseille, Laffitte Reprints, 1^{re} éd. 1810, rééd. 1977, p. 174.

48 Bien que le chanoine Legros donne 1610 comme date de sécularisation (Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin*, f°121), celle de 1574 se transmet dans l'historiographie briviste mais sans référence à une source précise : J.-B. POULBRIÈRE, « Notes sur quelques anciennes familles du Limousin, art. cit. » (1881), p. 468 ; L. de NUSSAC, « Notre bonne cité gaillarde, guide historique et descriptif de la ville ancienne et moderne, art. cit. » (1930), p. 16 ; P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde, op. cit.* (1962), p. 41 ; M. R. GUILLOT, « La place et la collégiale Saint-Martin de Brive, art. cit. » (1970), p. 217 ; É. d'ALENÇON, Cl. MOSER-GAUTRAND, F. SÉGÉRAL, L. SOUTENET, H. VEYNES, *Brive, un site, son histoire, op. cit.* (1996), p. 27 ; Cl. ANDRAULT-SCHMITT, G. CANTIÉ, M. CHAVENT, É. PROUST, *La collégiale Saint-Martin de Brive, op. cit.* (1997), p. 8.

fréquent à la même époque ailleurs, même chez les moines bénédictins qui deviennent chanoines séculiers au XVI^e siècle, par exemple à Saint-Martial de Limoges (1535) ou à Saint-Géraud d'Aurillac (1561). On est à une époque où la fonction des communautés religieuses comme lieu de prière perpétuelle devient moins importante (même si les chanoines séculiers continuent à chanter l'office) et où l'on pense que moines et chanoines réguliers seront plus utiles à la société en réintégrant le siècle.

Les chanoines de Brive gardent cependant quelques traits de leur vie régulière passée : le prieur existe toujours, il garde sa position de chef de la communauté. À partir de 1601, c'est le roi qui le nomme et non plus les chanoines⁴⁹. Les offices anciens subsistent aussi, mais ils disparaissent en 1746⁵⁰, vidés de leur substance et surtout parce que le chapitre appauvri est obligé de réduire le nombre de ses membres (une dizaine de chanoines à partir de la fin du XVII^e siècle⁵¹). Est créée alors une chantrerie, dignité que l'on trouve souvent dans les chapitres séculiers, le chœur surveillant le clergé au chœur et remplaçant le prieur quand celui-ci est absent. Et comme les chanoines ne sont plus tenus à la clôture et qu'ils peuvent s'absenter, apparaît ce que l'on appelle un « bas-choeur », composé de prêtres de condition sociale souvent moins élevée, dits vicaires. Les chanoines que l'on connaît, beaucoup mieux pour l'époque moderne, ainsi que les curés-chanoines de Saint-Martin et Saint-Sernin, sont très liés à la société briviste, plus précisément aux familles les plus notables : les Vielbans, Maillard, Verlhac, Gilibert, Sapientis, Polverel, Geoffre, Lestang, Serre, etc. Beaucoup seront contraints de s'exiler en 1792 à l'étranger⁵², certains reviennent comme simples prêtres à la Restauration.

49 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 82.

50 J.-B. POULBRIÈRE, « Notes sur quelques anciennes familles du Limousin, art. cit. », p. 470-471.

51 A. LAVEIX A., « État civil, militaire et religieux du Haut et du Bas-Limousin en l'année 1698 d'après les mémoires d'intendants de la généralité de Limoges, déposés à la Bibliothèque Nationale, département des manuscrits (Fonds Français n°22221 et n°4287) », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. II, 1880, p. 581-602, p. 586.

52 Comme Étienne-Jean Sapientis auquel Poulbrière consacre toute une notice, voir J.-B. POULBRIÈRE, « Compléments ou rectifications à des articles parus dans le *Bulletin* », *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, t. XXIII, 1901, p. 131-163, p. 151-163.

Du point de vue du bâti, l'église redevenue collégiale à partir de 1574 subit quelques modifications : c'est durant ce siècle, peut-être après les dégâts faits par les guerres de religion, qu'est construit le clocher à la forme particulière remplaçant la flèche gothique écroulée au début du même siècle. On le voit bien sur le dessin de 1835 (fig. 2), quelques années avant son écroulement partiel en 1839⁵³ et son remplacement par la cage à poules abritant les cloches (fig. 3). Le clocher actuel est reconstruit à partir de 1894 (fig. 4). Dans l'église elle-même, les célèbres frères Dubois font faire de grands travaux au début du XVIII^e siècle abattant l'abside du chevet pour remanier le haut du chœur (fig. 5), avant que cette partie soit reprise au XIX^e siècle⁵⁴. Pour ce qui est du quartier autour de la collégiale, il est aussi profondément transformé après 1574 et particulièrement aux XVII^e et XVIII^e siècles, avant même la Révolution. À partir de 1574, chaque chanoine est autorisé à avoir une maison particulière, ce qui fait qu'ils ont probablement occupé un plus vaste espace de maisons individuelles dans le centre ville. Les presbytères et les maisons des officiers subsistent jusqu'à leur suppression : avec la création du chantre, l'aumônerie devient chantrerie et l'infirmerie revient à un simple chanoine. L'ancien bâtiment collectif subsiste aussi, on ne sait à quelle fonction il est affecté. En 1786, le chanoine de Limoges Martial Legros dit que les chanoines s'assemblent, non pas dans la salle capitulaire mais dans la sacristie du côté du transept Nord, à l'étage de laquelle sont conservées les archives du chapitre,

55

53 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 217.

54 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 217.

encore distinctes de celles du prieur, restées au prieuré⁵⁶. Mais ce bâtiment perd sa fonction essentielle et en 1764⁵⁷, le quadrilatère est attaqué par la destruction des galeries du cloître en très mauvais état, l'aménagement d'une simple cour dans l'espace libéré et peut-être le percement de passages sous le prieuré (fig. 2). Enfin, en 1775, le cimetière du Verdier au chevet de la collégiale est désaffecté en ce XVIII^e siècle où l'on transfère les cimetières hors des villes⁵⁸.

Les révolutionnaires malgré leurs projets ne touchent pas aux bâtiments, ils font en revanche disparaître le buste reliquaire de saint Martin et le crâne qu'il contenait. En revanche, c'est le XIX^e siècle qui transforme encore la collégiale et le quartier⁵⁹ : le prieuré devenu maison communale et tribunal civil est détruit en 1835⁶⁰, laissant toute la place libre pour la construction de maisons « ventouses » tout le long de la nef et aussi au chevet de la collégiale dont les dernières seront détruites (sauf une) vers 1920 (fig. 6). Le bâtiment commun des chanoines est acheté par la commune de Brive en 1790, il abrite plusieurs administrations puis la première sous-préfecture sous le Consulat et enfin l'ancienne mairie à partir de 1849⁶¹. L'ancienne église Saint-Sernin est chassée du centre en 1836⁶². Enfin l'église Saint-Martin elle-même, qui menace ruine pendant tout le XIX^e siècle, voit son entrée reconstruite après démolition vers 1850 de l'auvent qui la surplombait. Et après classement du bâtiment aux Monuments Historiques en 1862⁶³, quinze

56 Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin*, f°121.

57 É. d'ALENÇON, Cl. MOSER-GAUTRAND, F. SÉGÉRAL, L. SOUTENET, H. VEYNES, *Brive, un site, son histoire*, op. cit., p. 28.

58 L. de NUSSAC, « Notre bonne cité gaillarde, guide historique et descriptif de la ville ancienne et moderne, art. cit. », p. 19.

59 Bonne reconstitution de l'évolution des bâtiments à cette époque dans M. R. GUILLOT, « La place et la collégiale Saint-Martin de Brive, 1790-1900 », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XCII, 1970, p. 217-237.

60 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 59.

61 L. DAUTREMENT, « Le vieux-Brives, vestiges du moustier Saint-Martin, art. cit. », p. 136-137.

62 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 219.

63 É. d'ALENÇON, Cl. MOSER-GAUTRAND, F. SÉGÉRAL, L. SOUTENET, H. VEYNES, *Brive, un site, son histoire*, op. cit., p. 27.

ans de travaux à partir de 1877 reconstruisirent le porche actuel (fig. 7). L'œuvre des deux derniers siècles a été donc été de désosser la collégiale, pour lui redonner sa place vraiment centrale, mais la trace des anciens chanoines a totalement disparu.

II. Chanoines et prieur, seigneurs des lieux ?

Les maîtres du sol dans les premiers siècles ..

La centralité de la collégiale dans le plan de Brive montre évidemment son rôle essentiel dans la structuration de la ville. À l'époque médiévale, cette antériorité signifie souvent que la communauté religieuse s'est rendue maîtresse du sol qu'elle occupe c'est-à-dire que, comme propriétaire des lieux, elle perçoit des impôts sur les personnes qui vivent là (on parle de seigneurie foncière) et elle a la connaissance des affaires relevant de la justice qui s'y produisent (seigneurie banale). La question est donc de savoir quelle emprise la communauté canoniale avait avant la Révolution, en particulier sur le quartier de la collégiale et plus généralement sur la ville. Il a bien fallu que les chanoines vivent d'un patrimoine foncier qui leur procurait de quoi se nourrir. Si on revient aux premiers siècles du Moyen Âge, on doit se rappeler qu'à Brive c'est l'évêque de Limoges qui est le seigneur le plus ancien⁶⁴. Il est donc probable qu'il ait donné des terres à la première communauté pour qu'elle subvienne à ses besoins.

Ce patrimoine appelé dans les sources postérieures « terres de Saint-Martin », les chanoines ont pu aussi le recevoir de laïcs puissants en signe de piété, comme cela se fait très souvent à cette époque. Il est impossible en revanche de savoir où il se situait précisément, faute de sources, très probablement dans la ville elle-même mais aussi dans le pays de Brive⁶⁵. Une indication peut être donnée par la liste des paroisses dont le curé est nommé de manière certaine au Moyen Âge par le prieur de la communauté : si le prieur possède ces paroisses, c'est que les églises lui ont été données, à lui ou à la communauté qu'il représente, à un moment donné. On se rappelle que Saint-Martin a une exclusivité paroissiale dans le bourg, et plusieurs actes de l'époque médiévale dont une bulle du pape Grégoire IX de 1231⁶⁶ donne

64 En 1265, l'évêque le rappelle encore, voir J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 195.

65 Des éléments de reconstitution de l'origine des fiefs du prieur dans M. GUÉLY « Quelques notes de géographie féodale autour de Brive », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. CXVII, 1995, p. 43-69.

66 Bulle éditée dans J. BECQUET, « Le bullaire du Limousin », *Bulletin de la Société*

la liste des autres églises dépendantes. Elles se situent surtout dans la vallée de la Couze, et sur le Causse jusqu'à Noailles, mais on compte également Sérilhac, peut-être possession jusqu'au XI^e siècle de l'abbaye de Beaulieu qui connaît alors une crise grave et un groupe au Nord-Est de Brive avec Vénarsal et surtout Malemort et Saint-Xantin, acquis probablement au XII^e siècle grâce à l'évêque de Limoges⁶⁷, seigneur des barons de Malemort, et qui reste vigilant quant à l'avenir du chapitre de Brive.

Mais souvent en pareil cas, c'est-à-dire dans une ville dont l'origine même est due à un chapitre de chanoines comme à Saint-Yrieix par exemple, celui-ci devient le maître incontesté des lieux, non seulement en matière religieuse mais aussi en matière seigneuriale. À Brive, le prieur et son chapitre ont exceptionnellement très peu de pouvoir dans la ville qu'ils ont créée, le chapitre encore moins que le prieur. En témoignent les documents dressés à différentes époques et concernant les menses du chapitre et du prieur (cette dernière bien plus imposante que la première⁶⁸). En 1361⁶⁹, il semble que le territoire de la ville soit divisé en quatre parties et que subsiste une seigneurie ecclésiastique autour de Saint-Martin (au moins la partie occupée dans la ville par les chanoines). En 1476, dans quelques extraits du terrier du prieur copiés par le greffier de celui-ci en 1769⁷⁰, la « fondalité » ou fief du prieur concerne bien quelques maisons autour de la collégiale, proches des « anciens fossés » (enceinte du XII^e siècle⁷¹). Au XVIII^e siècle enfin, un procès oppose le vicomte de Turenne au prieur de Brive sur la justice concernant une maison et ses habitants à côté de la grand place. Le vicomte y reconnaît alors que le prieur est seigneur foncier mais de ces seigneurs

archéologique et historique du Limousin, t. 100, 1973, p. 111-149, p. 145-147. Elle fait clairement référence à la règle de saint Augustin suivie à Brive et confirme la compétence exclusive du chapitre sur le territoire paroissial de la ville ainsi que la liberté d'élection du prieur.

67 J. BECQUET, « Les chanoines réguliers en Limousin au XII^e siècle, art. cit. », p. 88-89.

68 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 39.

69 J. LALANDE, « Procès de la ville de Brive contre M. le duc de Noailles au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, t. XXXI, 1909, p. 199-292, p. 301-389, t. XXXIII, 1911, p. 81-141, p. 224-302 ; P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 37.

70 Voir la note 77.

71 F. MOSER, « Brive au XII^e siècle, art. cit. », p. 39.

particuliers dont la fondalité est assez confuse, sans qu'il y ait de territoire particulier⁷².

... *qui ont dû laisser la place à de puissants seigneurs laïcs*

En effet, l'explication à cet état de fait est que l'évêque de Limoges qui par ailleurs, plus près de Limoges comme à Saint-Junien ou à Saint-Léonard, a su défendre sa terre avec beaucoup d'énergie en construisant une fortification à côté de la collégiale, n'a pas voulu ou n'a pas pu faire de même à Brive, bien plus éloignée de Limoges. Il aurait fallu défendre sa terre et ses chanoines contre les appétits de ceux qui portent les armes, qui ont le pouvoir militaire et qui sont tentés à partir de l'an mil de spolier les biens ecclésiastiques. Or on sait que dès le X^e siècle, l'évêque est concurrencé à Brive par le vicomte de Comborn mais aussi le vicomte de Turenne, et que c'est ce dernier, très puissant seigneur installé au sud de Brive, qui s'impose aux côtés des seigneurs de Malemort, venus de l'Est qui se reconnaissent bien volontiers vassaux de l'évêque de Limoges encore à la toute fin du XIII^e siècle, mais qui sont les réels détenteurs du pouvoir sur place⁷³. Quand la ville a commencé à prendre vraiment de l'importance comme lieu central très proche de leurs fiefs, probablement au XII^e siècle (en témoigne l'enceinte), les Turenne et les Malemort s'y intéressent de plus en plus et font peser sur le chapitre une pression à laquelle des religieux désarmés ne peuvent opposer beaucoup de résistance.

Il me semble que le temps de la régularisation de la communauté qui correspond justement au XII^e siècle est de ce point de vue essentiel car il a peut-être obligé les chanoines devenus réguliers à se chercher des protecteurs laïques qui ont ensuite occupé le terrain à leur place. Les seigneurs de Malemort en particulier s'imposent probablement alors comme protecteurs de Saint-Martin, avec comme contrepartie la cession à leur famille de revenus qui appartenaient jusque là aux chanoines (en particulier des dîmes), ainsi que le pouvoir d'exercer la justice à Brive et en dehors⁷⁴. Dès cette époque est établie à Brive la coseigneurie exercée par les

72 H. DELSOL, *Le consulat de Brive-la-Gaillarde, essai sur l'histoire politique et administrative de la ville avant 1789, thèse pour le doctorat*, Treignac, Éditions Les Monédières, rééd. 1982, p. 45.

73 B. BARRIÈRE, *Brive*, dans *Atlas historique des villes de France*, op. cit.

74 H. DELSOL, *Le consulat de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 47.

Malemort et les Turenne, les premiers jusqu'en 1581 (au profit des Noailles) et les seconds jusqu'en 1738 (au profit du roi de France puis à nouveau des Noailles en 1740)⁷⁵. En 1361, ces deux coseigneurs doivent faire la place à un troisième venu, la communauté des habitants représentée par les consuls mais à cette date, le prieur et son chapitre ne font plus partie des protagonistes.

En revanche, dix ans plus tôt, en 1351, une transaction a lié le prieur et le vicomte de Turenne⁷⁶. Le 30 octobre, le vicomte de Turenne concède à Étienne, prieur de Saint-Martin de Brive, plusieurs terres qui se situent dans la paroisse de Dampniat ou de Malemort comme le moulin de Clardent ou dans celle de Lissac avec Grandmont, Lacombe ou encore de Saint-Serin dit alors de Couzage, avec la Borie. L'acte parle également de la tour située à la Chapelle-aux-Brocs. On voit que ce sont des lieux où le prieur détient la nomination aux cures, ce qui n'est probablement pas un hasard, comme s'il voulait en redevenir le seigneur tout court. Comme vassal du vicomte, le prieur doit serment de fidélité et à chaque changement de seigneur ou de vassal, on procédera au même rituel : la bannière du vicomte sera placée en signe de supériorité sur la grande tour de la Chapelle et sur la porte du lieu de Grandmont, et le héraut du vicomte criera à haute voix : « Turenne ! Turenne ! Turenne ! ». La bannière restera exposée en ces lieux du lever du soleil à la troisième heure, elle sera ensuite enlevée par les gens du vicomte, sinon les gens du prieur seront libres de l'enlever. Dans ces lieux, le vicomte restera le haut justicier (il connaît les crimes de sang) mais le prieur y exercera moyenne et basse justice, par lui ou par ses officiers de justice, juge ou bailli. Pour cela, le vicomte ne pourra exiger du prieur d'autre service que ses prières, pour lui et sa famille, sauf quand il sera en guerre : le prieur lui devra l'aide militaire pendant huit jours. Et comme tout bon seigneur, il devra protéger son vassal. Encore au XVIII^e siècle, le prieur pour toutes ces possessions, exerce

75 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 206.

76 Elle est conservée en original aux Archives Nationales à Paris dans le fonds de la vicomté, Q 1¹⁴⁵⁻¹⁴⁶, voir l'édition dans G. CLÉMENT-SIMON (éd.), « Archives historiques de la Corrèze (ancien Bas-Limousin), art. cit. », document n°XXVI, p. 627-632. L'acte a déjà été commenté dans P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 35 et auparavant dans H. DELSOL, *Le consulat de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 45, p. 48 mais l'auteur considère, à mon sens à tort, que la ville de Brive est comprise dans les biens énumérés.

la justice dans le cloître⁷⁷, et a même sous ses ordres, un personnel dévolu à cela (juge, procureur fiscal et greffier dit le chanoine Legros en 1746⁷⁸) probablement laïc mais qui a place au chœur de la collégiale.

Et les habitants dans tout cela ? Le consulat de Brive

L'autre pouvoir essentiel né à l'époque médiévale, qui reçoit en 1361 un quart de seigneurie et qui fait à cette époque jeu égal avec les seigneurs laïcs, est celui des habitants, de la communauté urbaine représentée par ses quatre consuls. On ne sait quand ce pouvoir a pris forme, ce n'est pas le lieu ici de dissertar sur cela⁷⁹. Le prieur et les chanoines vite exclus du pouvoir sur la ville par les seigneurs voisins semblent avoir eu de bonnes relations avec les bourgeois, sans se dresser contre eux comme c'est souvent le cas quand le chapitre est seigneur et qu'il s'oppose donc aux désirs de libertés militaires et fiscales des citoyens. Aucun acte ne renvoie à une dispute mais on travaille sur des fragments. Les identités du chapitre et de la communauté d'habitants se confondent dans la même référence au patronage de Martin. Expression d'une personnalité juridique, le sceau du chapitre porte la gravure du buste de Martin et le contre-sceau du consulat reprend le même motif jusqu'à la fin du Moyen Âge⁸⁰. Après leur élection, les consuls prêtent serment de fidélité, non pas dans la maison de ville où se tiennent les assemblées des bourgeois, mais dans la chapelle paroissiale à Saint-Martin⁸¹. À la collégiale encore, ils s'assoient sur deux bancs tendus de tapisseries qui leur sont réservés au

77 On le sait grâce à cette mention contenue dans les extraits faits du terrier du prieuré à l'époque moderne (Archives municipales de Brive, 4 GG 1 f°2v) : « Je soussigné greffier secrétaire du prieuré de l'église collégiale Saint-Martin de la ville de Brive déclare avoir tiré mot à mot les extraits de [...] sur le livre terrier du prieuré qui sont déposés en ma main et que foy doit être ajoutée comme étant conforme aux originaux à Brive le 21 décembre dans le cloître du prieuré où demeure la justice dudit prieuré, 1769. Signé Lagorsse, greffier secrétaire du prieuré ».

78 Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin*, f°124.

79 Peut-être dès 1180, voir B. BARRIÈRE, *Brive*, dans *Atlas historique des villes de France*, *op. cit.* et H. DELSOL, *Le consulat de Brive-la-Gaillarde*, *op. cit.*

80 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, *op. cit.*, p. 39.

81 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, *op. cit.*, t. I, p. 198.

premier rang, aux mêmes titres que les autres coseigneurs, « l'un dans la nef vis-à-vis de la chaire du prédicateur pour assister aux sermons, l'autre vis-à-vis du chœur pour assister aux offices du chapitre⁸² ». Les jours de cérémonie, suprême honneur, quand les consuls assistent en robe rouge aux offices, ils ont le droit de se placer dans les stalles hautes du chœur côté gauche et le présidial créé à Brive en 1552, dans celles du côté droit⁸³. La communauté d'habitants, enfin, a ses armes dessinées sur les piliers de l'église, ce que jamais les autres coseigneurs n'auront, alors qu'ils ne se sont pas privés de faire représenter les leurs à l'époque moderne dans les couvents des Jacobins, des Cordeliers ou encore des Récollets⁸⁴.

III. Saint-Martin, le centre religieux de Brive

La collégiale a toujours abrité la paroisse urbaine

Dans ce dernier thème centré autour de la place que le chapitre et son bâtiment ont occupée dans la vie spirituelle des Brivistes, il ne faut pas oublier, pour commencer, que la collégiale n'a jamais été le seul lieu de prière des chanoines même quand ils étaient réguliers, puisque l'église a abrité très tôt le siège de la paroisse urbaine. Le chœur a toujours été réservé aux chanoines, clos par un jubé⁸⁵ encore existant en 1786, là où les chanoines montaient pour entendre le sermon fait depuis la chaire du prédicateur en face de la porte aux lions.

Les fidèles, eux, ont la nef et surtout un autre autel que l'autel majeur pour entendre la messe paroissiale, célébrer les mariages, les enterrements. Il est placé dans la collégiale, même quand les chanoines sont réguliers, situé dans la chapelle

82 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, *op. cit.*, p. 37-38.

83 Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin*, f°122.

84 H. DELSOL, *Le consulat de Brive-la-Gaillarde*, *op. cit.*, p. 45.

85 Cl. ANDRAULT-SCHMITT, G. CANTIÉ, M. CHAVENT, É PROUST, *La collégiale Saint-Martin de Brive*, *op. cit.*, p. 14 ; Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin*, f°122.

Saint-Michel⁸⁶, aménagée dans différents endroits selon les époques⁸⁷, « dans un des bas-côtés gauches de la nef en entrant dans l'église par la grande porte côté grand place » d'après le chanoine Legros en 1786⁸⁸, qui signale que la voûte date du début de son siècle. En 1751, c'est peut-être celle-ci qui est en mauvais état d'après la remarque faite par l'évêque de Limoges en visite à Brive. Deux ans plus tard, Martin-Guillaume de Gilibert, dernier chanoine-curé de Saint-Martin qui meurt en 1796, expose devant les paroissiens assemblés à l'hôtel de ville au son de la grande cloche, les griefs qui l'opposent à la fabrique qui refuse d'en assumer les frais de réparation⁸⁹. Il faut dire que même pendant la période de régularité du chapitre dont on aurait pu craindre les effets excluant, les citadins ont toujours partagé les lieux avec les chanoines, dans l'église et dans la ville puisque le quartier canonial est impossible à isoler. En 1480⁹⁰, presque un siècle avant la sécularisation du chapitre, ce sont les consuls qui s'occupent déjà de l'entretien des cordes et des cloches du dôme, autrement dit du clocher. Cela se confirme encore à propos des lieux d'inhumation.

L'église et ses abords comme lieux d'inhumation

Les lieux d'inhumation brouillent effectivement aussi les cartes en matière de répartition stricte des espaces entre chanoines et fidèles, les uns comme les autres souhaitant être enterrés au plus près du sanctuaire et du tombeau du martyr et ce pendant douze siècles, étant donné la périodisation des six-cent seize sépultures mises au jour en 2012 place Charles-de-Gaulle et place Latreille. Il est certain que de très nombreuses personnes ont obtenu de se faire inhumer dans le sol même de la collégiale. Toutes celles qui sont restées au dehors ont tout de même tenu à se

86 L. de NUSSAC, « Notre bonne cité gaillarde, guide historique et descriptif de la ville ancienne et moderne, art. cit. », p. 13.

87 Les localisations sont aussi différentes selon les auteurs : celle du bas-côté Nord de la nef selon Poulbrière, celle du croisillon Nord du transept faisant face à l'absidiole selon Nussac, dans une chapelle du transept Nord selon Pérol.

88 Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin*, f°123.

89 P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 38.

90 J.-B. CHAMPEVAL, « Brève chronique brivoise », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XXXII, 1910, p. 393-413, p. 394.

rapprocher le plus possible du saint pour bénéficier de sa vertu, sur le parvis⁹¹, le flanc Nord de l'église, le chevet (ancien cimetière du Verdier) mais également place Latreille qui est toujours restée un espace ouvert. Le cloître a peut-être été un lieu privilégié d'ensevelissement, surtout pour les chanoines mais aussi pour les notables de la ville. Sous les arcades du cloître ont été relevées avant qu'elles ne disparaissent plusieurs épitaphes⁹² dont celle de Pierre Plancs, relevée en 1786 par le chanoine Legros, gravée en caractères gothiques sur une pierre blanche apposée sur un petit pilier incrusté dans le mur séparant la cour de l'ancien cloître de l'ancien cimetière :

*« Noster sacrista Petrus Plancs dormit in ista
fossa, parcat ei gratia sancti dei
Hylarii festo vitam finivit honesto
fine, pius, letus, gratus fuit, atque facetus⁹³ ».*

On voit encore sur la façade Nord de la nef, entre les piliers des contreforts, un enfeu qui a probablement abrité un tombeau à l'époque médiévale⁹⁴, et quand on démolit le cloître en 1746⁹⁵, les bourgeois de Brive protestèrent car ils y avaient droit de sépulture depuis des temps forcément immémoriaux.

91 P. Pérol note qu'en plus du « cimetière communal », existait une petite nécropole où étaient ensevelis les notables sur le parvis jusqu'en 1543, voir P. PÉROL, *Histoire religieuse de Brive-la-Gaillarde*, op. cit., p. 74.

92 Outre celle de Pierre Savarin mentionnée plus haut, on connaît celle, rédigée en langue limousine, de Naimars Delpots, « bourgeois de Brive, chanoine et frère de cette maison » mort en 1265, voir Abbé LEYMONERIE, *Histoire de Brive la Gaillarde et de ses environs*, op. cit., p. 129 ; de B. ou R. de Peyroys « en entrant dans le cloître par la porte de l'église à gauche », voir J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 219. Le chanoine Legros donne la transcription de trois autres épitaphes, soit dans l'église, soit dans le cloître et la mention de quelques autres, déjà illisibles, voir Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin*, f°125.

93 *Ibid.*, f°125.

94 L. de NUSSAC, « Notre bonne cité gaillarde, guide historique et descriptif de la ville ancienne et moderne, art. cit. », p. 18.

95 Cl. ANDRAULT-SCHMITT, G. CANTIÉ, M. CHAVENT, É PROUST, *La collégiale Saint-Martin de Brive*, op. cit., p. 9.

Les chanoines de Brive porteurs de la prière des vivants pour les morts pendant mille ans

Enfin, on doit souligner l'importance de la communauté canoniale et de son église comme vecteur et lieu de prière pour les âmes des défunts de Brive tout au long de ces mille ans d'existence. Si le chapitre n'est pas le seul à prier pour les morts quand les testateurs le lui demandent, il occupe naturellement la première place dans la liste des bénéficiaires des dons faits pour cela. Il faut donc imaginer que dans chaque liturgie du jour chantée au chœur de la collégiale par les chanoines, était intégrée la célébration de la mémoire de dizaines de défunts de Brive et aussi des alentours. Dans le même mouvement, les familles les plus aisées de la ville ont fondé dans l'église des chapelles pour abriter des autels sur lesquels sont célébrées les messes de requiem pour une dynastie tout entière, généralement par un clerc spécialement salarié pour cela.

C'est ce que confirme un testament (fig. 8) rédigé par un même personnage en 1528 puis 1532⁹⁶. Le testateur est un notable de Brive qui vécut à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, Salviot Prohet. Très probablement originaire de Brive, il est licencié et professeur de droit, official de Limoges, curé d'Estival, seigneur de plusieurs domaines situés en Limousin, Poitou et Sarladais, extrêmement riche. Il est connu de son vivant en 1499 pour avoir baptisé une cloche de Saint-Martin nommée Salvadour⁹⁷. Son milieu (que l'on peut saisir grâce aux personnes citées dans les testaments) est celui de la notabilité de Brive, noblesse de robe, notaires et officiers royaux. Il est lié d'amitié par exemple avec Raymond de Cosnac, l'autre parrain de la cloche de 1499, mais surtout lieutenant du sénéchal du Limousin dont il fait son exécuteur testamentaire aux côtés de Bertrand Polverel, également juriste de formation, curé de Chasteaux. La famille Prohet compte déjà un consul de Brive en 1503⁹⁸, Jean son neveu, devenu lui-même lieutenant du sénéchal à la date des deux testaments. La nièce de Salviot, Marie, est mariée à un

96 Il est conservé dans ses différentes versions aux Archives municipales de Brive dans les archives de l'hôpital car le testateur a donné une rente aux pauvres de la ville et c'est l'hôpital Notre-Dame Majeur qui récupère le don pour s'occuper des pauvres. On n'en a qu'une copie du XVIII^e siècle conservée dans les fonds de l'hôpital sous les cotes B 3-4.

97 J.-B. CHAMPEVAL, « Brève chronique brivoise, art. cit. », p. 395.

98 *Ibid.*, p. 397.

Étienne Vielbans, famille qui donne des consuls à Brive depuis le XIV^e siècle⁹⁹. Dans les testaments, Salviot règle le devenir de sa fortune. Il désigne d'abord en 1528 parmi sa pléiade de neveux, deux d'entre eux, Jean et Raymond, comme héritiers principaux puis ne conserve plus que Jean en 1532 mais l'avenir montrera qu'il avait raison d'être méfiant car l'hôpital devra batailler dans les années 1540 pour obtenir l'exécution du testament¹⁰⁰. Plus spirituellement, il recommande son âme à Dieu, à la Vierge Marie, et aux saints Jean Baptiste, Jean l'Évangéliste, Pierre, Paul, Martin le martyr, Libéral et aux saintes Anne, Catherine et Marguerite. Il prend ensuite soin de son corps après sa mort et Saint-Martin y joue un rôle important : il veut être enterré dans la collégiale du côté du grand autel (donc en plein sanctuaire), dans la chapelle dite « des Prouhetz », fondée par sa famille¹⁰¹. Le jour de son enterrement, il veut que soient présents tous les prêtres et religieux de Brive (dont les chanoines), mais aussi de Donzenac, Ussac, Cosnac, Sainte-Féréole, Dampniat, Larche, Chartrier, Saint-Pantaléon, Saint-Xantin et Allassac, à chacun desquels il sera donné trois sous et autant le jour de l'octave de l'enterrement et le jour de l'anniversaire de sa mort, pour que l'on prie pour son âme. Il lègue aux chanoines de Saint-Martin une rente de sept sous et six deniers par mois à condition qu'un des prêtres filleuls de l'église dise pour lui une messe dans sa chapelle avec absoute sur son tombeau, du mardi au vendredi, moyennant dix sous par semaine et que le samedi, une grand messe soit célébrée dans la chapelle Saint-Libéral par le même prêtre assisté de quatre autres. On voit donc clairement que pour un Briviste notable de la Renaissance, la collégiale Saint-Martin et sa communauté restent les lieux essentiels de la mémoire.

La plus vaste campagne de fouilles archéologiques qu'ait connue la ville de Brive

99 H. DELSOL, « La paroisse Saint-Sernin de Brive, art. cit. », p. 72.

100 Archives municipales de Brive, archives hospitalières, B 1 f°13v : « Du 6 juillet 1543 arrest du parlemens touchans le légat fait par maitre Salviot de Prohet aux pauvres filhes a marier et autres pauvres de la somme de soixante livres de rente prise sur la seigneurie de Lavaur et sur les autres biens, par lequel Jean de Prohet son herittier fut condamné de faire assignation de la dite somme de 60 lt de rente en bons et competens lieux, laquelle somme sera employée a la nourriture des pauvres de l'hospital de Brive et a marier les pauvres filles et a payer les arrérages de la dite somme ».

101 J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique du diocèse de Tulle*, op. cit., t. I, p. 217.

a confirmé l'an passé ce que les sources écrites malgré leur caractère lacunaire, sans commune mesure avec ce qu'elles ont pu représenter, laissaient présager pour peu que l'on prenne le soin de les mettre en écho : la collégiale Saint-Martin a bien été le centre de la cité, son lieu le plus sacré depuis quinze siècles.